

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARIE LORS DE SA SÉANCE DU 04 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BARIE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle multiactivité, sous la présidence de Monsieur Bernard PAGOT, Maire.

Etaient Présents : MM. Bernard PAGOT, Dominique SAINT-ARAILLE, Brigitte LABAT, Céline LESPAGNOL, Nathalie DUCASSE, Éric TAUZIN, Damien TAUZIN, Fabrice DUMEAU, Emmanuel DE LESTRADE.

Absente : Julie DELACOURT

Madame Brigitte LABAT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2025**
- **Compte Financier Unique 2024 – Budget Principal et Budget Réseau de Chaleur**
- **Affectation du résultat – Budget Principal et Budget Réseau de Chaleur**
- **Prévisions 2025**
- **Présentation du rapport d'activité de la Communauté de communes 2023**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2025.

D2025-007 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique SAINT-ARAILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Barie ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Barie ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la procédure du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

1- Budget principal :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire	307 455,82 €	286 986,00 €	594 441,82 €
	Recettes réalisées	234 336,41 €	314 043,14 €	548 379,55 €
	Restes à réaliser	5 600,00 €	0,00 €	5 600,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire	165 716,00 €	413 217,25 €	578 933,25 €
	Dépenses réalisées	68 400,12 €	263 060,11 €	331 460,23 €
	Restes à réaliser	59 012,96 €	0,00 €	59 012,96 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	165 936,29 €	50 983,03 €	216 919,32 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-141 739,82 €	126 231,25 €	-15 508,57 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	24 196,47 €	177 214,28 €	201 410,75 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-53 412,96 €	0,00 €	-53 412,96 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-29 216,49 €	177 214,28 €	147 997,79 €

2- Budget annexe – Réseau de chaleur :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire	0,00 €	14 500,00 €	14 500,00 €
	Recettes réalisées	0,00 €	17 676,87 €	17 676,87 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire	0,00 €	16 735,69 €	16 735,69 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	11 395,31 €	11 395,31 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	0,00 €	6 281,56 €	6 281,56 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	2 235,69 €	2 235,69 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	0,00 €	8 517,25 €	8 517,25 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0,00 €	8 517,25 €	8 517,25 €

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Financier Unique 2024 pour le budget principal et le budget annexe réseau de chaleur de la commune de Barie et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2025-008 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2024, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

*** Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice (excédent)	:	50 983,03 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	:	126 231,25 €
- Résultat de clôture à affecter (excédent)	:	177 214,28 €

*** Besoin de financement de la section d'investissement :**

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice (exdt):	:	165 936,29 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (déficit)	:	141 739,82 €
- Résultat comptable cumulé (excédent)	:	24 196,47 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées	:	59 012,96 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser	:	5 600,00 €
- Solde des restes à réaliser (négatif)	:	53 412,96 €

*** Besoin de financement de la section d'investissement : 29 216,49 €**

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde d'exécution d'investissement diminué du solde déficitaire des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- En réserves (R1068) en investissement : 29 216,49 €
- En excédent reporté (R002) à la section de fonctionnement : 147 997,79 €

D2025-009 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET RESEAU DE CHALEUR

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique du budget réseau de chaleur de l'exercice 2024, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

*** Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice (excédent)	:	6 281,56 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	:	2 235,69 €
- Résultat de clôture à affecter (excédent)	:	8 517,25 €

*** Résultat de la section d'investissement à affecter :**

- Résultat de l'exercice	:	0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	:	0,00 €
- Résultat de clôture à affecter	:	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- En excédent reporté (R002) à la section de fonctionnement : 8 517,25 €

PREVISIONS 2025

Monsieur le Maire souligne la hausse des dépenses d'électricité en 2024, après analyse le bâtiment ayant le plus été impacté est la salle des fêtes. Il faudrait envisager l'installation d'un programmeur pour diminuer la consommation liée au chauffage.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REOLAIS EN SUD GIRONDE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, celui-ci retrace les actions et les projets menés au cours de l'année 2023. Il reflète la production de l'ensemble des services de la CdC en dévoilant leurs réalisations et les temps forts de l'année 2024, ainsi que les principales actions programmées pour 2024.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la CdC du Réolais en Sud Gironde pour l'exercice 2023 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par l'EPCI.

QUESTIONS DIVERSES

- **Loyers impayés** : Monsieur le Maire fait le point de la dette d'un des locataires. La procédure d'expulsion est en cours et ne devrait se terminer qu'au printemps 2026.
- **Départ à la retraite de [REDACTED]** : la date de l'arrêt définitif de son activité est fixée au 01/04/2025. Un cadeau et un pot de départ seront organisés.
- **Spectacle de Noël** : Madame Brigitte LABAT fait part de son choix de spectacle pour décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Récapitulatif des délibérations :

<i>N°</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de transmission en Sous-Préfecture</i>	<i>Date visa Sous- Préfecture et publication</i>
D2025-007	Approbation du Compte Financier Unique 2024	06-03-2025	06-03-2025
D2025-008	Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 – Budget Principal	06-03-2025	06-03-2025
D2025-009	Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 – Budget Réseau de Chaleur	06-03-2025	06-03-2025

Le Maire,
Bernard PAGOT

La secrétaire de séance,
Brigitte LABAT